

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-12-141**  
 OBJET : **CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018-2021**  
 Nomenclature : **1.3.2**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 20

**Pouvoirs** : 8

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

**Les membres ayant donnés un pouvoir :**

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

**Le membre absent** : Aurora ROOKE

**Rapporteur** : Madame Marie-Madeleine REGNIER

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La commune de Treillières signe le premier contrat enfance jeunesse en 2006. Ce renouvellement couvrira une période de 4 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20181217-2018-12-141-DE  
 Date de télétransmission : 21/12/2018  
 Date de réception préfecture : 21/12/2018

Les actions développées dans le cadre du CEJ 2014-2018 sont reconduites dans ce nouveau CEJ 2018-2021 :

- Relais assistantes maternelles
- Structures d'accueil Petite Enfance :
  - Multi-accueil
  - Passerelle
- Structures ALSH :
  - Accueil périscolaire (accueil du matin et soir)
  - Centre de loisirs (maternel et élémentaire)
  - Tremplin
- Maison des jeunes
- Pause méridienne
- 3 postes de coordination (Jeunesse, Péri éducatif, Famille/Parentalité)
- Création d'un lieu d'accueil enfant parent à c/ 2019
- Formation de 2 animateurs BAFA/BAFD

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service contrat enfance jeunesse (Psej).

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- **D'APPROUVER le principe du renouvellement du contrat enfance jeunesse passé avec la CAF de Loire-Atlantique pour 4 ans (2018-2021).**
- **D'AUTORISER le maire à signer cette convention.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 17 décembre 2018  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20181217-2018-12-141-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018